

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2014

L'APF appelle chaque candidat, chaque liste, à s'engager pour une politique municipale inclusive en signant pour 10 priorités fondamentales pour la vie quotidienne des personnes en situation de handicap et de leur famille.

Les engagements de Franck Loiseau pour la mairie de Cholet pour une politique municipale inclusive

1. Permettre l'accès à la vie publique et politique c'est-à-dire permettre l'accès aux administrations (mairies, CCAS...) pour que les personnes en situation de handicap et leur famille puissent faire valoir leurs droits et exercer leurs devoirs ; faire vivre la concertation avec les citoyens et les associations qui les représentent.
2. Respecter et faire respecter le délai de 2015 de mise en accessibilité du cadre bâti, de la voirie et des transports dépendant de la politique municipale et intercommunale et inciter les petits commerces, les lieux culturels privés, les cabinets médicaux, etc. de la municipalité à se rendre accessibles.
3. Permettre l'accès au logement des personnes en situation de handicap.
4. Soutenir et développer la commission communale d'accessibilité.
5. Accompagner la mise en accessibilité des établissements scolaires de la municipalité et permettre à tous les enfants et jeunes en situation de handicap d'accéder – en fonction de leur âge – à la crèche, aux activités extra et péri-scolaires.
6. Respecter l'obligation d'emploi de personnes en situation de handicap dans la municipalité et dans les administrations dont la mairie a la tutelle ; faire appel au travail adapté ; inciter les entreprises de la commune à répondre à l'obligation d'emploi de personnes en situation de handicap (appels d'offres, marchés publics...).
7. Permettre l'accès aux soins et à la prévention des personnes en situation de handicap dans le cadre de l'action sociale de la municipalité.
8. Apporter des réponses adaptées et de proximité aux personnes en situation de handicap isolées ayant des difficultés financières et/ou ayant besoin de services d'aide de proximité et aux familles dont un des membres est en situation de handicap, dans le cadre de l'action sociale de la municipalité.
9. Permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder aux lieux et aux activités de sport et de loisirs gérées par la municipalité, ainsi qu'aux associations sportives ou culturelles.
10. Permettre le lien social dans la commune par une politique d'aide et de soutien aux associations (aides matérielles et financières) et par une politique de réduction de la fracture numérique.


Engagements pris le (date)

A (lieu)

Signature :

12/03/14

Cholet .



23-30 mars 2014 - ÉLECTIONS MUNICIPALES

L'APF INTERPELLE LES CANDIDATS POUR UNE POLITIQUE MUNICIPALE INCLUSIVE

Les 23 et 30 mars auront lieu les élections municipales.

Les personnes concernées par le handicap représentent près de 10 millions de citoyens selon l'INSEE.

Les municipalités ont un rôle fondamental dans la prise en compte de ces citoyens et la mise en œuvre d'une politique de proximité du handicap avec des enjeux notamment liés à la citoyenneté, l'accessibilité, l'éducation, l'emploi, la santé, la solidarité, la famille, les sports et loisirs, la démocratie participative et d'une manière générale au « vivre ensemble ».

Pour l'APF, ces élections municipales constituent une opportunité pour questionner et dialoguer avec les candidats sur les orientations qu'ils souhaitent porter en matière de politique de proximité du handicap.

L'APF rappelle son attachement à une politique transversale du handicap qu'elle a développée dans son plaidoyer « Construire une société ouverte à tous ! »¹.

Au regard des principales préoccupations des personnes en situation de handicap et de leur famille qu'elle représente, l'APF interpelle les candidats autour de 8 enjeux de proximité :

- La citoyenneté et la démocratie participative
- L'accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des transports et du logement
- L'éducation
- L'emploi
- La santé
- La solidarité
- Les sports et loisirs
- Le lien social

¹ à consulter sur www.reflexe-handicap.org

La citoyenneté et la démocratie participative

« Permettre l'exercice de la citoyenneté et respecter la dignité des personnes ».

Pour en savoir plus : <http://plaidoyer.blogs.apf.asso.fr/citoyennete-et-dignite/>

« Plaidoyer général APF ».

Pour en savoir plus : <http://plaidoyer.blogs.apf.asso.fr/plaidoyer-general/>

- En tant que candidat, quels moyens comptez-vous mettre en œuvre pour permettre l'accès à vos réunions publiques, à vos programmes et aux bureaux de vote, aux personnes en situation de handicap ? Pour les élections du 23 et 30 mars je pense que la municipalité actuelle a pensé aux solutions, à l'avenir nous ferons le bilan des espaces publics non adaptés et nous effectuerons les travaux nécessaires en priorité.
- Quelle politique et quels moyens comptez-vous mettre en œuvre pour permettre l'accès aux administrations (mairie, CCAS, sous-préfecture...) afin que les personnes en situation de handicap puissent exercer leurs droits et leurs devoirs ? Pour la ville de Cholet, il est notamment question de la sous-préfecture, en effet il existe des difficultés d'accès pour certaines salles et également pour le stationnement des personnes à mobilité réduite et le cheminement (forte déclivité au niveau de la voirie). Après un bilan précis, mettre tous les lieux aux normes en concertation avec les associations d'utilisateurs.
- Comment comptez-vous faire vivre la démocratie participative dans votre municipalité, c'est-à-dire la concertation avec les citoyens et les associations représentatives dans les projets qui les concernent ? En accompagnant les associations du Choletais (proposition 93 du programme) dans une réelle transparence et en préservant leur indépendance.

L'accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des transports et du logement

« Concevoir et aménager un environnement accessible à tous ».
Pour en savoir plus : <http://plaidoyer.blogs.apf.asso.fr/environnement/>

➤ Quelle politique et quels moyens comptez-vous mettre en œuvre pour respecter le délai de 2015 de mise en accessibilité du cadre bâti, de la voirie et des transports **dépendant de la politique municipale ?** Veiller à la sensibilisation et à la verbalisation (intervention dans les établissements scolaires et campagnes d'informations vers le grand public). Veiller à l'application de la loi de 2005 tout en étant vigilant à la notion de « confort » pour tous. Nous répondons à cette question dans la proposition 55 avec la charte handicap.

➤ Quelle politique et quels moyens proposez-vous pour respecter le délai de 2015 de mise en accessibilité du cadre bâti, de la voirie et des transports **dépendant de la politique intercommunale ?** Par notre proposition 53 (appartements adaptés et parcours sécurisés)

Concernant les TMAPR : Pour la ville de Cholet et son agglomération nous souhaitons les mêmes conditions tarifaires, d'abonnements et pouvoir bénéficier du tarif social comme les autres citoyens. Notre proposition 33 installe la gratuité pour tous.

Les points suivants sont développés dans les pages 20 à 27 "Une ville pour tous et pour tous les âges".

L'utilisation à la fois des bus et du TMAPR selon les besoins de chacun. Et bien sûr une mise en œuvre de moyens pour réduire les créneaux de saturation du service de TMAPR.

➤ Quelle politique et quels moyens comptez-vous mettre en œuvre pour permettre l'accès au logement des personnes en situation de handicap ?

Il serait souhaitable d'être vigilant au confort d'usage lors de l'application des normes et également lors de la conception du logement afin de le rendre fonctionnel notamment pour les logements de type HLM.

Lors de la conception de logements, notamment de type HLM, nous souhaiterions un travail de partenariat entre les associations, les maîtres d'ouvrage et d'œuvre afin de rendre ces logements les plus fonctionnels possibles. En effet, les associations représentées par des personnes en situation de handicap **possèdent une réelle expertise d'usage. Cela constituerait une démarche constructive.** Certains aménagements bien pensés au départ permettraient un confort d'usage pour tous sans forcément entraîner des surcoûts.

➤ Quelle politique et quels moyens comptez-vous mettre en œuvre pour inciter les petits commerces, les lieux culturels privés... de votre municipalité à respecter le délai de 2015 de mise en accessibilité ? Par une politique d'information et de concertation, mais sans ingérence.

➤ Comment envisagez-vous de soutenir et de développer la commission communale d'accessibilité ? Envisagez-vous pour les années à venir, d'augmenter la fréquence des CCA ? Par une disponibilité totale de l'élu(e) en charge de la politique du handicap et une volonté de concertation.

L'éducation

« Assurer une éducation et une scolarité pour tous, avec tous ! ».

Pour en savoir plus : <http://plaidoyer.blogs.apf.asso.fr/education-et-scolarite/>

Pour les 2 points suivants, nous appliquerons la méthode de bilan/travaux.

Nous serons vigilants sur la formation des personnels en charge de l'accueil des enfants en situation de handicap et, selon les besoins, nous proposerons plus de places au CAE.

➤ Quelle politique et quels moyens comptez-vous mettre en œuvre afin d'accompagner la mise en accessibilité des établissements scolaires de votre municipalité ?

➤ Quelle politique et quels moyens comptez-vous mettre en œuvre afin de permettre à tous les enfants et jeunes en situation de handicap d'accéder – en fonction de leur âge – à la crèche, aux activités extra et péri-scolaires ?

Notamment sur l'information et la formation de l'ensemble du personnel concernant plus spécifiquement l'accueil des enfants en situation de handicap.

L'emploi

« Ouvrir la vie professionnelle à tous ».

Pour en savoir plus : <http://plaidoyer.blogs.apf.asso.fr/vie-professionnelle/>

- Comment comptez-vous mettre en œuvre l'obligation d'emploi de personnes en situation de handicap dans votre municipalité et dans les administrations dont vous avez la tutelle ?
- Comment comptez-vous inciter les entreprises de votre commune à respecter l'obligation d'emploi de personnes en situation de handicap de 6 % (appels d'offres, marchés publics...) ?

Est-t-il envisagé une information envers les entreprises de votre commune pour favoriser l'embauche et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Oui.

La proposition 6 de notre programme répond aux deux questions ci-dessus : favoriser les entreprises d'insertion dans les commandes et les appels d'offre publics et inciter les entrepreneurs privés à respecter une charte morale (clauses sociales d'insertion et clauses environnementales).

La santé

« Préserver la santé et le bien-être de chacun ».

Pour en savoir plus : <http://plaidoyer.blogs.apf.asso.fr/sante-et-bien-etre/>

- Quelle politique et quels moyens comptez-vous mettre en œuvre pour inciter les cabinets médicaux de votre municipalité à respecter le délai de 2015 de mise en accessibilité ? Nous agirons en concertation sans ingérence.
- Quelle politique et quels moyens comptez-vous mettre en œuvre, par exemple par le CCAS, pour permettre l'accès aux soins et à la prévention des personnes en situation de handicap ? Les propositions 70, 71 et 72 répondent à cette question : création d'un Centre Municipal de Santé (garantissant le même accès aux soins pour tous), adhésion de la ville de Cholet au réseau Ville Santé et mise en place d'Ateliers Santé Ville.
- Quelle politique et quels moyens comptez-vous mettre en œuvre pour prendre en compte dans les contrats locaux de santé les problématiques des personnes en situation de handicap et de leur famille ? voir proposition 74 : soutien financier aux associations concernées.

La solidarité

« Garantir un revenu d'existence décent à tous ».

Pour en savoir plus : <http://plaidoyer.blogs.apf.asso.fr/revenu-d-existence/>

« Permettre et améliorer la vie en famille ».

Pour en savoir plus : <http://plaidoyer.blogs.apf.asso.fr/vie-en-famille/>

➤ Quelle politique d'action sociale et quels moyens comptez-vous mettre en œuvre afin d'apporter des réponses adaptées et de proximité aux personnes en situation de handicap isolées et à leur famille ayant des difficultés financières, ayant besoin de services d'aide de proximité ?

➤ Quelle politique d'action sociale et quels moyens comptez-vous mettre en œuvre afin d'apporter des réponses adaptées et de proximité aux familles dont un des membres est en situation de handicap ?

Concernant les structures d'accueil pour les personnes âgées et notamment quand elles sont en situation de handicap (car les difficultés liées au handicap et à la vieillesse peuvent être similaires sur certains points), quelles sont vos propositions pour favoriser leur accueil dans les meilleures conditions en foyers logements et maisons de retraite ?

Les moyens mis en œuvre dans la proposition 53 en faveur du "bien vieillir chez soi" seront adaptés aux situations des personnes en situation de handicap : logement adapté, services médico-sociaux et médicaux, cheminements sécurisés, plate-forme de répit... Cette politique facilitera la vie des personnes et celle de leurs proches.

Les sports et loisirs

« Soutenir l'accès aux loisirs, aux pratiques culturelles et sportives, aux vacances, avec tous ! ».
Pour en savoir plus : <http://plaidoyer.blogs.apf.asso.fr/loisirs-culture-sports-et-vacances/>

➤ Quelle politique et quels moyens comptez-vous mettre en œuvre afin de permettre à tous d'accéder aux lieux et aux activités de sport et de loisirs gérées par la municipalité, ainsi qu'aux associations sportives ou culturelles ?

Comment comptez-vous faciliter l'accès aux loisirs et aux activités sportives des personnes en situation de handicap ? (Accessibilité des locaux, personnel sensibilisé, accompagnement individualisé si nécessaire, etc. Soutien des associations dans l'ensemble et notamment envers celles qui proposent des loisirs et/ou activités sportives adaptés). Nous mènerons une politique de concertation et de soutien (financier, logistique...) avec les associations dans une réelle transparence et en préservant leur indépendance.

Concernant « Glisséo », de nombreux courriers ont été faits, aujourd'hui toujours sans réponse, alors que des travaux sont en cours de réalisation, quelle suite pensez-vous donner à nos demandes. Pourrait-on faire conjuguer la réalisation de ces travaux avec nos demandes ?

Concernant la médiathèque, serait-il possible d'avoir accès au garage de celle-ci et de pouvoir ainsi rejoindre l'établissement par l'ascenseur avec code ?
Nous vous proposerons des rencontres fréquentes afin de mieux répondre à vos questions.

Le lien social

➤ Quelle politique d'aide et de soutien aux associations (aides matérielles et financières) comptez-vous mettre en œuvre pour permettre le lien social dans votre municipalité ? Tout notre programme est basé sur l'idée du bien vivre ensemble et du lien social, nous serons vigilants pour que tous les Choletais soient entendus via les associations, les conseils de quartiers...

➤ Quelle politique et quels moyens comptez-vous mettre en œuvre afin de réduire la fracture numérique ? La proposition 52 concernant les seniors sera adaptée aux personnes en situation de handicap.